

Collectif Cultures Créations

ASSEMBLEE GENERALE DE CLOTURE

Séance tenue chez Paris Macadam – Les Arcavals 22 rue de la Goutte d'Or 75018 Paris

L'an deux mille seize et le 3 février à 11H30, les personnes signataires de la présente qui sont les membres de l'association Collectif Cultures Créations se sont réunies en Assemblée Générale dans les locaux de l'association situés 22 rue de la Goutte d'Or Paris 18ème, à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

La trésorière, Gertrude DODART intervient comme présidente de séance en raison de l'absence de Monsieur Jean-Marie GRIFFON Président et du pouvoir qu'il lui a remis. La secrétaire Aurore Juvenelle invite à veiller à la signature des registres de présences et à comptabiliser les pouvoirs. Elle constate que le quorum est réuni pour la tenue de l'Assemblée Générale.

ORDRE DU JOUR

1. Fermeture de l'association Collectif Cultures Créations
2. Liquidation des actifs
3. Orientation des actuels adhérents vers l'association Paris Macadam
4. Délégation des formalités de clôture et liquidation de l'association

APRES UN ECHANGE DE VUES LES RESOLUTIONS SUIVANTES SONT ADOPTÉES

PREMIERE RESOLUTION

Conformément à l'assemblée générale du 28 septembre 2015, la clôture de l'association est validée .

- Cette décision est prise à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'association n'a pas d'actif en dehors d'un solde d'adhésions de 195,41 euros datant de 2015, il est décidé de le transférer sur le compte BNPPARISBAS de l'association Paris Macadam – Les Arcavals, sous réserve de frais liés, cette somme sera affectée à une action commune convenue entre les membres.

- Décision prise à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les membres du collectif cultures créations peuvent adhérer à Paris Macadam s'ils souhaitent continuer le projet que ce soit en membre adhérents des collèges artistes, révélateurs ou lieux, personnes physiques ou morales et par la suite certains rejoindre le conseil d'administration lors de l'AGO annuelle de Paris Macadam.

- Décision prise à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les formalités juridiques et la publication de clôture de l'association sont confiées aux membres du bureau, à savoir Jean-Marie GRIFFON, Aurore JUVENELLE et Gertrude DODART.

- Décision prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par la Présidente de séance et la Secrétaire.

La secrétaire

Aurore JUVENELLE



La Présidente de séance/Trésorière

Gertrude DODART



PARIS MACADAM
Les Arcavals
22 rue de la Goutte d'Or
75018 PARIS
Tél. : 01 42 57 59 42
Siret : 413 674 896 00035